

Renseignements

Monsieur Jean-Paul MISSON

Service de Pédiatrie

Bât. J36 - CHU - 4000 Liège

Tél : 04/225.65.58

Fax : 04/225.65.97

Courriel : christine.franck@chrcitadelle.be

Cadre légal

A.M. du 06.04.95 (MB : 11.05.95) : Arrêté ministériel fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stages et des services de stage pour les spécialités de neuro-pédiatrie.

Présentation

Ce certificat a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de "compétence" en neuro-pédiatrie.

L'objectif est de donner aux candidats neuropédiatres une formation large des différentes affections et troubles touchant le système nerveux de l'enfant leur permettant de maîtriser les différents aspects du diagnostic, des explorations complémentaires, thérapeutiques et de gestion des patients et des familles dans une perspective multidisciplinaire.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux médecins spécialistes ou en cours de spécialisation en pédiatrie ou en neurologie et habilités à pratiquer en Belgique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable de la formation pour examen de leur candidature (concours de sélection).

Les titulaires d'un diplôme hors Union européenne doivent contacter le Service des Admissions (Certificat de formation spécialisée partielle).

Durée de la formation

* Deux années d'études : La formation à temps plein comprend une formation théorique (30 crédits par an) et des stages cliniques (30 crédits par an) sous la direction de maîtres de stage reconnus par la commission d'enseignement en neurologie ou en pédiatrie (selon la formation antérieure du candidat).

* La première de ces deux années de stage peut être effectuée dans le cadre du Master complémentaire en neurologie ou en pédiatrie (selon la formation antérieure du candidat)

Programme de cours

Première année

Cours obligatoires

MCER0033-1	<i>Cours de neuropédiatrie</i> - COLLÉGIALITÉ	150	-	-	30
MSTG9006-1	<i>Stages cliniques et exercices cliniques dirigés</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	30

La première année de stage sera consacrée :

- * pour les médecins spécialistes en neurologie, à la pédiatrie y compris la néonatalogie, orientée vers la neurologie pédiatrique
- * pour les médecins spécialistes en pédiatrie, à la neurologie y compris la neurophysiologie, orientée vers la neurologie pédiatrique

Deuxième année

Cours obligatoires

MCER0033-2	<i>Cours de neuropédiatrie</i> - COLLÉGIALITÉ	150	-	-	30
MSTG9006-2	<i>Stages cliniques et exercices cliniques dirigés</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	30

La deuxième année de stage, pour les deux spécialités concernées, sera consacrée à la neurologie pédiatrique.

Evaluation

La réussite de l'examen permet l'obtention du certificat.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continuée de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription : Taux certificat.